



COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2023 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

CS 2023/38 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et compte – Priorité 3 – Renforcer l'économie de proximité et les filières courtes – Développer des filières locales de production d'éco-matériaux

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 21 mars 2023 à Carentan-les-Maraix (Saint-Hilaire-Petitville), sous la vice-présidence de Patrick THOMINES.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 13 mars 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT** (*pourvoir d'Antoine JEAN*)

Pour les conseillers départementaux

Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF** (*pourvoirs de Christelle CASTELEIN et Martine LEMOINE*), Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE** (*pourvoir de Jean MORIN*), Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Maraix), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Maraix), Yves **HUET** (Gonfreville), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Joël **LERECULEY** (Graignes-Mesnil Angot), Jocelyne **LEVASSEUR** (Fresville), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Maraix), Aurélien **MARION** (Apeville), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pourvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pourvoir de Stéphanie MAUBÉ*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELLOT**, Sylvain **LETOUZE**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Martine **LEMOINE**, Françoise **LEROSSIGNOL** (*démission*), Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez - démission), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean-Luc **LEGER** (Président du CESER Normandie), Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche), Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

**Nombre de votants :31 membres + 6 pouvoirs
Soit un quorum de 37 membres sur 58**

CS 2023/38 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et compte – Priorité 3 – Renforcer l'économie de proximité et les filières courtes – Développer des filières locales de production d'éco-matériaux

Code budgétaire PAP : P3306_BAUGE_INTERREG

Suite et fin du programme CobBauge INTERREG

Pour mémoire, la ferme du Bas-Quesnay, située à Saint André de Bohon, propriété du Conseil départemental de la Manche est mise à disposition du Parc pour l'organisation et l'accueil des formations portées par le Parc, ou pour lesquelles il intervient comme celle portée par le GRETA de la Manche sur l'éco-construction, mais également d'ENERTERRE pour la mise en place de sa production de matériaux terre préparés. Le site a fait l'objet de plusieurs aménagements en 2019 (dalle de stockage, électrification de la ferme et du hangar...). Il accueille également la construction d'un bâtiment prototype réalisé dans le cadre du projet CobBauge. Il sert également de lieu d'expérimentation sur la création de matériaux isolants faits à partir des fibres issues de l'entretien des espaces naturels.

La première phase du projet européen CobBauge s'est achevée fin 2018. La seconde phase a été soumise fin 2018 et acceptée par le secrétariat Interreg, en début d'année 2019. Cette seconde phase se finira en mars 2023.

La première partie a été consacrée à la formulation de mélanges de terre et de fibres végétales permettant de créer un mur composite bauge et terre allégée, permettant de répondre aux réglementations thermiques.

La seconde phase se concentre sur la construction de projets habités permettant, dans un premier temps, de mettre au point les principes constructifs et les détails techniques et dans un second temps, de mesurer sur ces réalisations les performances effectives des matériaux et de diffuser les techniques ainsi que les connaissances acquises.

Le projet CobBauge a fait l'objet de plusieurs adaptations liées à la crise sanitaire, aux retards engendrés, ainsi qu'à des adaptations du projet du fait de son caractère expérimental. La construction du prototype a pu être achevée en 2022, mais les retards engendrés dans la formation et la dissémination du projet dans les salons ont nécessité quelques réalisations dans les dernières semaines du projet (d'ici mars 2023).

En raison du contexte sanitaire, le secrétariat Interreg a décidé de reverser les 31 %, correspondants au co-financement du programme, sur la période janvier 2019/mars 2021.

- Le **premier montant de 32 400 €** est aujourd'hui soldé.
- Le **deuxième montant de 40 685 €**, correspondant à la période octobre 2020/mars 2021, a été versé et inscrit au budget 2022.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ce deuxième montant est, en partie, soldé pour 28 000 €. Il reste à reporter sur 2023 les sommes suivantes :

- Affectation de 4 000 € (programmé pour un stage étudiant en 2022 et non réalisé), à définir dans le courant de l'année 2023.
- Maintien en réserve de 8 685 €, sous forme d'excédent sur le trop perçu concernant la remontée de dépense 5.1, incluse dans les remontées de dépenses 6.1 et 7.1.

Autres besoins pour 2023 (suite du programme CobBauge INTERREG)

Une formation spécifique au process CobBauge doit être mise en place à destination des acteurs du bâtiment, en mars 2023. Pour assurer ces formations, l'achat de matériaux de petit matériel et d'outillage est ponctuellement nécessaire (outillage/entretien (500 €), matériaux et quincaillerie (1 000 €), ainsi qu'une prestation de préparation des mélanges de terre (500 €)).

Des prestations de certification des dépenses sont réalisées à chaque remontée de dépenses (900 €).

Dépenses de fonctionnement 2023		Recettes de fonctionnement 2023	
6068 – Autres matières et fournitures	1 000,00 €	7472 RÉGION	899,00 €
60632 – Fournitures de petits équipements	500,00 €	74778 INTERREG	2 001,00 €
62268 – Autres honoraires, conseils...	900,00 €		
6228 - Prestation de services extérieurs	500,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			2 900,00 €

Formation à l'éco-construction

La formation des professionnels travaillant sur la rénovation du patrimoine bâti en terre et sur l'éco-construction reste une priorité. Ces formations engendrent annuellement des dépenses en matériaux et outillages.

Dépenses de fonctionnement solde 2022		Recettes de fonctionnement solde 2022	
6068 – Autres matières et fournitures	834,00 €	Reprise de l'excédent*	1 634,00 €
61351 – Locations mobilières de matériel roulant	800,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			1 634,00 €

*Fonds Région 2022, déjà perçu

Avec le développement depuis ces dernières années de la ferme du Bas Quesnay comme chantier école, il devient nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil sur le site en terme d'éclairage, sanitaire, couverture du sanitaire extérieur, supports de formation. Il est prévu d'acquérir les matériaux nécessaires à ces aménagements et de profiter des formations pour améliorer le site.

Dépenses d'investissement 2023		Recettes d'investissement 2023	
6068 – Autres matières et fournitures	4 300,00 €	7472 RÉGION	4 300,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			4 300,00 €



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le vice-président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 13 avril 2023
Patrick THOMINES, Vice-président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Pont d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr